

RENETA

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

RESEAU NATIONAL DES
ESPACES-TEST AGRICOLES
(RENETA)

Créé en mars 2012, le Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA) a pour objet la promotion du test d'activité en agriculture. Il regroupe une soixantaine d'espaces-test agricoles impliquant des acteurs très variés : associations de développement agricole et rural, coopératives d'activités, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, établissements d'enseignement agricole, etc.

Contact :

RENETA – Réseau National des Espaces-Test Agricoles
Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta – 34875 Lattes

Site internet : www.reneta.fr

Courriel : contact@reneta.fr

CAHIER D'ACTEUR

Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA)

EN BREF...

Partout en France, les espaces-test agricoles proposent à des personnes qui souhaitent devenir agriculteur de tester leur activité avant de se lancer dans l'aventure de l'installation.

Le test d'activité leur permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Plus que jamais, ces derniers mois ont montré la nécessité d'installer de nouveaux agriculteurs, nombreux, ancrés dans leurs territoires, capables de nourrir la population locale. Associations de développement rural, collectivités territoriales, établissements d'enseignement agricole, coopératives... développent ensemble des espaces-test agricoles pour proposer une réponse aux enjeux assignés à l'agriculture et aux territoires d'aujourd'hui : produire une alimentation de qualité dans un environnement préservé, et créer de l'emploi durable.

Depuis la création des premiers espaces-test agricoles en 2009, plus de 700 personnes sont passées par le test d'activité. Les deux tiers ont décidé de concrétiser leur projet d'installation. Aujourd'hui, ce sont plus de 400 personnes qui se testent sur l'un des 60 espaces-test agricoles membres du RENETA.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contexte du renouvellement des générations agricoles est en plein changement : **de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole souhaitent accéder au métier**, alors que de nombreux enfants d'agriculteurs souhaitent s'en extraire et ne pas reprendre l'exploitation familiale. Comme dans d'autres professions, le paradigme du métier stable dans lequel on s'engagerait pour la vie s'applique de moins en moins dans le monde agricole. Ainsi, si les tendances actuelles se poursuivent, ces **10 000 « nouveaux entrants » dans le métier d'agriculteur à l'horizon 2025** auront des profils plus diversifiés et seront plus âgés du fait notamment des arrivées tardives dans le métier.

Par ailleurs, l'installation « Hors Cadre Familial » se concentre sur des productions plus diversifiées et à haute valeur ajoutée du fait des difficultés d'accès au foncier, et intègrent plus souvent un volet transformation et commercialisation dans leur modèle économique. En effet, la recherche de diversification améliore la résilience de l'exploitation aux risques (aléas climatiques et fluctuation des marchés). Elle intègre systématiquement un **souci de la durabilité et de l'empreinte écologique**, bien supérieur aux attitudes traditionnelles du monde agricole, et la recherche des systèmes technico-économiques pour y parvenir.

De plus, au-delà des premiers enjeux nourriciers que l'Etat a encouragés et organisés au sortir de la guerre, la société dans son ensemble demande aujourd'hui aux agriculteurs de **répondre à de nouveaux enjeux : produire une alimentation et contribuer au maintien d'un environnement de qualité.**

Ces contraintes doivent devenir des opportunités pour créer de l'emploi durable tant la commande est importante et nécessite des personnes pour gérer l'ensemble des espaces agricoles et entretenir les paysages.

Les **espaces-test agricoles** peuvent aider à répondre à ces enjeux. Plusieurs rapports publiés ces derniers mois soulignent ainsi la nécessité d'appuyer le développement de ces dispositifs, et de renforcer ceux déjà existant.

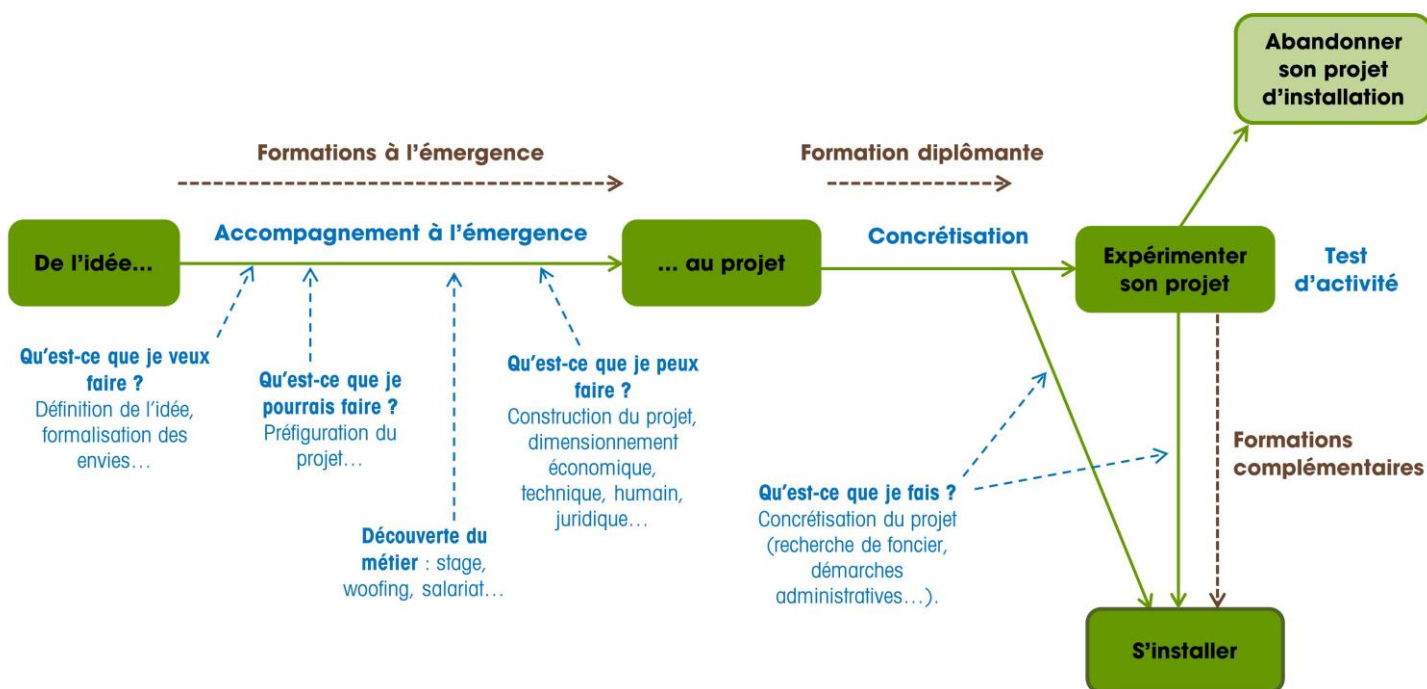
Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Stratégique National pour la prochaine PAC autour de l'objectif spécifique G « *Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales* » met notamment en avant la nécessité de « *Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture* », et le besoin de renforcer les soutiens aux espaces-test agricoles.

Le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) de juin 2020 « *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !* » va également dans ce sens en préconisant d' « *augmenter le nombre d'espaces-test par la création et le développement d'un fonds d'amorçage et en s'appuyant sur les exploitations des établissements de l'enseignement agricole ou les fermes expérimentales, pour faire en sorte de mailler l'ensemble du territoire et de proposer des tests sur tous les types de productions* » (préconisation n°10).



LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE, UN OUTIL POUR SÉCURISER L'INSTALLATION

Le test d'activité s'inscrit dans une démarche progressive d'installation qui varie d'un porteur de projet à un autre, depuis l'idée jusqu'à l'installation. Chaque parcours est particulier, tant dans sa durée que dans ses étapes, et fait intervenir une diversité d'acteurs.



POURQUOI APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TEST D'ACTIVITÉ EN AGRICULTURE ?

Favoriser et sécuriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole

Le renouvellement des générations en agriculture devra nécessairement compter sur de nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole.

Mais le parcours à l'installation est rendu plus difficile pour des personnes non originaires du monde agricole, qui rencontrent un certain nombre de freins : manque d'expérience et de pratique du métier ; gestion compliquée de la transition entre mode de vie « urbain » et activité agricole ; accès limité au foncier et au logement ; insertion personnelle et professionnelle ardue dans les territoires et le milieu agricole ; déficit de compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales ; manque d'outils d'accompagnement et de référentiels sur ce type d'installation.

Le test d'activité est donc une étape, possible mais non obligatoire, du parcours d'installation en agriculture. Il se fait dans le cadre d'un espace-test agricole, dispositif multi-acteurs qui met à disposition les conditions nécessaires à la réalisation de ce test d'activité (statut juridique, moyens de production, dispositif d'accompagnement et de suivi).

La limitation du risque et l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de partenaires locaux contribuent à lever ces différents freins pour permettre des installations pérennes, viables, vivables et crédibles.

Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emplois

On observe depuis plusieurs années en zone urbaine, périurbaine, voire rurale, une forte demande en produits alimentaires de proximité et de qualité, que l'offre actuelle n'arrive pas à satisfaire, et qui concerne tous les segments du marché local : commerces, restauration, marchés locaux, AMAP...

Les porteurs de projet accompagnés dans les espaces-test agricoles répondent à cette demande et au redéploiement d'une agriculture de proximité. En outre, ils concourent à l'invention de nouveaux produits et à la création de filières relocalisées depuis la production agricole, la transformation, la logistique et l'artisanat alimentaire.

Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture

Les lieux de test d'activité sont souvent des lieux collectifs, même si chacun y conduit son activité de manière individuelle. Ils participent au renforcement de la dimension collective des installations : complémentarité agronomique des productions, échanges de services et entraide, mise en valeur d'une production par une activité de transformation, mutualisation de matériel...

Certains espaces-test ont par ailleurs donné naissance à des coopératives d'activités et d'emploi (CAE) agricoles. Il s'agit d'une nouvelle forme de coopération en agriculture puisqu'elle touche directement à la production. L'enjeu est de construire des coopératives performantes sur les plans technique, économique et environnemental, tout en respectant l'autonomie, le libre-arbitre et la responsabilité de chaque producteur.

Proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale

Les projets portés par les membres du RENETA mobilisent des partenariats novateurs entre les acteurs du monde agricole, de l'enseignement, de l'économie sociale et solidaire et des collectivités locales.

Ces nouvelles coopérations ouvrent la possibilité de nouvelles formes de coopération territoriale autour de l'accueil des nouveaux arrivants dans l'agriculture et dans les territoires mais aussi dans l'optique de systèmes alimentaires locaux.

COMMENT APPUYER LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE ?

Aider à leur fonctionnement par des crédits dédiés : les espaces-test sont des dispositifs multi-acteurs qui ont besoin d'être animés pour remplir complètement leur rôle. Il est donc nécessaire de financer l'animation de ces dispositifs...

...en particulier pour renforcer l'accompagnement et la formation : l'accompagnement des porteurs de projet est essentiel à la réussite de leur test, et au-delà, de leur installation. Il est donc essentiel de mobiliser les moyens de la PAC pour former et accompagner les nouveaux entrants en agriculture dans le cadre du test d'activité, et de pouvoir être exigeant envers les paysans tuteurs, en organisant leur rémunération et leur formation.

Financer l'investissement des espaces-test : mobiliser des crédits pour financer les équipements nécessaires aux espaces-test agricoles : équipements de production végétale et animale, ateliers de transformation... Les espaces-test, qui ont des formes associatives et coopératives, doivent pouvoir mobiliser les dispositifs de la PAC pour financer les investissements nécessaires aux tests d'activité.

Faciliter l'accès aux **aides publiques** et à la PAC (en particulier le soutien à l'installation et à la transmission) aux personnes s'installant après une période de test, et ce quels que soient leurs choix de statuts juridiques (les formes coopératives, SCOP, CAE sont particulièrement désavantagées alors qu'elles offrent une réponse collective intelligente) et **sans critère d'âge**.